

En cas de manifs interdites, les deux options des patriotes

écrit par D33 | 1 février 2016



Le préfet de [Saint-Brieuc](#) a annoncé à la presse sa volonté d'interdire le rassemblement de vendredi prochain. On ne sait s'il ira au bout de son annonce, mais c'est sans doute le moment de réfléchir, puisque comme par hasard tout le monde peut manifester en France, même les illégaux ! sauf ceux qui dénoncent les dangers de l'islam.

2 options pour les patriotes :

1) Braver l'interdiction et aller manifester pour dire son ras-le-bol et faire entendre la voix des patriotes.

Ce ne sont pas les exemples de manifestations interdites et qui, néanmoins ont lieu qui manquent... manifestants [pro-Gaza](#) ou anti-Israël (c'est la même chose), manifestations d'antifas, [manifestations à Toulouse](#) en novembre dernier ou la [semaine dernière](#)... interdites sur le papier mais qui se déroulent... sans interpellation, sans que les contrevenants soient embarqués dans le panier à salade... Ces exemples ne donnent pas envie de se coucher. Pourquoi serions-nous les seuls à obéir et à accepter les ordres préfectoraux ? Pourquoi, surtout, devrions-nous accepter l'inacceptable, à savoir le règne de l'arbitraire et de l'interdiction de la liberté d'expression digne de Pol Pot ?

La question est importante et, plus que jamais, d'actualité.

Elle mérite débat entre nous et sur ce site.

Moi, je pense que participer quand même à un rassemblement interdit n'apportera rien, on risque interpellations, lynchage médiatique voire physique par les militants d'extrême gauche qui seront présents et plus nombreux...

Réponse de Christine Tasin

On risque des interpellations, oui, mais face à des régimes totalitaires que reste-t-il ? Fallait-il accepter la dictature de Pinochet ou des Colonels en Grèce sans rien faire ? Les Identitaires qui sont montés sur le toit de la mosquée de Poitiers ont des emmerdements, c'est vrai, mais ce qu'ils ont fait est grandiose et en valait la peine. On ne peut pas se coucher indéfiniment, surtout quand le droit, naturel, légal, de manifester, inscrit dans la Constitution nous est refusé, et n'est refusé qu'à nous.

Quant au lynchage médiatique... J'en ris. Nous qui sommes légalistes, qui obéissons scrupuleusement aux lois, qui n'avons jamais usé de violences, nous sommes déjà lynchés médiatiquement pour délit d'opinion. Ce ne serait pas de participer à une manifestation interdite qui changerait les choses. Et au moins les médias parleraient de nous, eux qui ne relaient jamais nos initiatives... peut-être que cela permettrait à quelques Français de nous découvrir et de se sentir moins seuls ?

Pour le reste, le Préfet doit assurer l'ordre et la défense des manifestants avec la police, venant en renfort du service d'ordre de toute manifestation. Devrait-on accepter que les milices fascistes constituées d'auto-proclamés "antifas" tiennent la rue et imposent leur loi ??? Ce serait gravissime.

Mais le débat peut et doit être lancé et chacun doit prendre ses responsabilités.

2) « Accepter » de ne pas manifester mais :

A) utiliser les voies de recours juridiques et surtout demander des indemnités financières pour réparation du préjudice posé (interdiction du rassemblement, injures en le qualifiant de racistes)

B) Monter une campagne unitaire (RR, FN, ADSAV, Identitaires, AF, Indépendants) sur le thème de la liberté d'opinion et

d'expression en appelant les citoyens à la ré-information auprès des organisations signataires (on ne demande pas de sous, pas d'adhésions on leur propose juste de s'informer sur la situation) et surtout on joue le plus possible la carte de la victimisation (ne nous leurrions pas ça fera plus mouche auprès du grand public que de jouer aux méchants gros bras qui braveront l'interdiction). L'optique doit se faire la plus unitaire possible, à la base, même si les responsables nationaux n'en veulent pas. faisons des comités locaux, de base, prémices d'un nouveau conseil national de résistance

C) Organiser des réunions unitaires pour mettre sur pieds des actions d'infiltrations massive et groupée dans les lieux d'influences : syndicats, associations de consommateurs, comité de quartiers, représentants des parents d'élèves etc...

D) Inscriptions groupées et unitaire dans les clubs de musculation et de self défense, juste au cas ou...

Ne nous plaignons pas des interdictions, réfléchissons au nouveau mode de communication pour se faire entendre... se former... recruter... au delà du traditionnel cercle activiste.

Réponse de Christine Tasin

Les voies de recours juridiques ? On les a déjà utilisées et on les utilisera à nouveau ces jours-ci si besoin, mais on ne peut les multiplier pour cause de finances tout simplement. Un recours en référé-liberté c'est un avocat à payer, comme pour un procès... L'année dernière nous en avons fait deux, gagné un, perdu l'autre, on a obtenu 800 euros de dédommagement pour une affaire qui nous a coûté, entre les honoraires d'avocat, les contrats de service d'ordre et de sonorisation prévus et annulés au dernier moment qu'il a fallu payer, à peu près 8000 euros... Et on n'a pas encore reçu les 800 euros d'indemnité... Alors, on ne peut pas multiplier les procédures, tout simplement. *Résistance républicaine* comme *Riposte laïque* croulent déjà sous les frais de fonctionnement (protection des sites attaqués régulièrement notamment), de sécurité, d'avocats et autres frais de justice, sans parler des manifestations, frais de déplacement etc. Nous ne pouvons pas jouer le seul jeu juridique systématiquement.

Une campagne unitaire sur la liberté d'expression ? On l'a déjà fait, on a monté les Assises en mars 2015 sur ce sujet, et les différents adhérents ou sympathisants sont au courant

par les différents sites, les différentes organisations de ce qui se passe. Une campagne unitaire ne servirait à rien, on est tous plus au moins en contact (j'ai 70 contacts responsables de sites, associations, partis...auxquels je signale ce que nous faisons et auxquels je propose de s'associer) mais il est important que chacun puisse adhérer là où il se sent bien et en phase avec la ligne directrice de l'organisation. Les jacobins se sentent mal dans un mouvement identitaire régionaliste, les autonomistes ne supportent pas les jacobins, et ne parlons pas de droite, gauche, royaliste, républicain etc. Par ailleurs il ne faut surtout pas un mouvement unitaire on ne ferait pas mieux et surtout rien ne se ferait, parce que l'on ne décide rien si on est nombreux à être consultés. On travaille, Pierre Cassen et moi dans l'urgence et la réactivité ; si on avait dû consulter 30, 40 ou 60 personnes qui ont chacun leur façon de voir, on n'aurait jamais rien fait. Si un *Conseil National de la Résistance* devait naître, il naîtrait à partir de quelques responsables nationaux, pas de la base, ça partirait dans tous les sens. Imaginez un De Gaulle attendre que des comités locaux (avec n'importe qui... imaginez les fadas du Mouvement du 14 juillet décider...) se forment et proposent un CNR... La catastrophe !

Réunions unitaires ? Un mythe. Je demande depuis quelques années aux adhérents de RR d'entrer effectivement dans les syndicats, partis, associations tous azimuts. C'est une démarche individuelle... la seule qui vaille, la seule efficace. Ce qui n'empêche pas de se regrouper en réseaux locaux partout où c'est possible.

Quant aux inscriptions dans les clubs de tir et self défense, cela fait également partie des conseils distribués à nos adhérents et c'est, également, une démarche individuelle.

[Cliquez ici pour recevoir la lettre d'information de
Résistance républicaine tous les matins](#)